Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 41 (1915)
Heft: 6

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans ces conditions, l'assemblée, tout en vous remerciant d'avoir bien voulu nous convier à cette manifestation généreuse, a décidé qu'il n'y avait pas lieu pour nous de provoquer une nouvelle démarche, tout ce qui a été fait jusqu'à présent ne paraissant avoir servi qu'à exciter les envahisseurs à commettre de nouvelles déprédations. *(A suivre).*

Concours d'idées du Pont « Butin », à Genève.

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 12 mars 1915, a pris connaissance de la décision du jury chargé d'examiner le concours d'idées pour la construction du Pont « Butin ».

Le jury a siégé durant 14 séances.

Aucun projet n'a réuni les conditions que l'on pouvait exiger aux 4 points de vue suivants :

Esthétique — Constructif — Statique — Financier.

Chacun des projets conservés jusqu'à la discussion finale, a été critiqué sur un de ces points principaux et aucun d'eux ne pourrait être exécuté sans modifications.

En conséquence, le jury a retenu 5 projets qu'il a placés sur le même rang et dont voici l'énumération par ordre de numérotation, sans que cet ordre puisse rien préjuger quant à la valeur relative des dits projets :

N° 7. « *Arc* » MM. *Zublin & Cie*, ingénieurs à Zurich et *Wipf* architecte à Zurich.

N° 29. « *Dans son cadre* ». *Bolliger & Cie*, ingénieurs à Zurich ; *Garcin & Bizot*, architectes à Genève ; *Cuenod, S. A.*, entrepreneurs à Genève ; *Favre & Cie*, entrepreneurs à Zurich.

N° 30. « *En temps de guerre* ». *Georges Schüle*, ingénieur à Genève ; *Charles Schüle*, architecte à Genève.

N° 46. « *J.-J. Rousseau* ». *Schnyder*, ingénieur à Berthoud, *Frölich*, architecte à Zurich ; *G. Dunand*, entrepreneur à Genève.

N° 53. « *Rhône* ». *Joho & Minutti*, ingénieurs à Genève ; *Peloux & de Rahm*, architectes à Genève.

En outre, il a retenu les projets suivants par le fait que dans les plans d'exécution, on pourrait peut-être tenir compte de certaines idées qui les ont inspirés.

N° 13. « *Esthétique et économique* ». MM. *Conrad Zschokke, S. A.*, ingénieurs à Aarau ; *Bracher, Widmer, Daxelhofer*, architectes à Berne.

N° 50. « *Massif* ». MM. *Müller, Zeerleder & Gobat*, ingénieurs à Berne ; *Max Zeerleder*, architecte à Berne.

L'exposition des projets est ouverte au public, du jeudi 18 mars au mercredi 7 avril 1915 inclusivement, tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h. du soir, dans les locaux de l'ancienne Ecole secondaire, 14, Quai de la Poste, Genève.

Les projets non primés devront être retirés par leurs auteurs, sur présentation du reçu, entre le 8 et le 15 avril prochain.

Passé ce délai, le Département des Travaux publics en disposera.

MM. les concurrents non primés sont autorisés à afficher leurs noms sur leurs projets, pendant la durée de l'exposition.

Une cinquantaine de membres de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes ont visité, le 17 mars, l'exposition des projets, sous la conduite de M. l'ingénieur cantonal Charbonnier qui, par ses explications et ses éclaircissements fournis avec une extrême complaisance, a rendu cette visite particulièrement instructive et attrayante. Nous lui en exprimons, au nom de tous ses collègues vaudois, nos sincères remerciements.

BIBLIOGRAPHIE

Abaque pour le calcul instantané des poutres et dalles en béton armé. *R. F. Berthe*, ingénieur. Edition F. Rouge (Lausanne) et *Ch. Béranger*, (Paris), 1915.

Un abaque logarithmique a toujours été un instrument des plus pratiques. Il a l'exactitude de la règle à calcul et conduit automatiquement au but proposé, avec l'approximation que permettent ses prémisses. Quand l'abaque s'inspire de formules autorisées, comme c'est le cas de celui qui nous occupe, on peut être certain d'un excellent service.

Notre auteur a embrassé trois des types principaux de profils courants en béton armé : la poutre rectangulaire à armature unilatérale, la solive avec dalle comprimée, et la solive rectangulaire avec armature de compression.

On ne peut rien objecter à la première partie, sauf que, par la force des choses, l'auteur s'étant lié au taux de 40 kg. dans le béton et au rapport 15 des coefficients d'élasticité, les sections qu'il donne à l'armature tendue seront, au point de vue des prescriptions suisses, de quelques pourcents trop faibles. Ceci avec le profil minimum ; mais un peu de largeur y supplée aisément. Le procédé satisfera par contre pleinement aux prescriptions françaises.

La seconde partie s'attaque à la question plus délicate des dalles semelles, et l'on est agréablement surpris de voir la simplicité de la solution graphique. Faisant abstraction du corps de la nervure, comme le font les prescriptions allemandes par surcroît de sécurité, le procédé donne, avec l'aide de deux coups de règle à calcul, la largeur de dalle nécessaire et l'armature qui lui répond. Les données du problème sont ici le moment fléchissant, l'épaisseur de la dalle et la hauteur utile du profil. Il reste naturellement une latitude quant au choix des inconnues. Un instant suffit à assurer la routine, et l'exactitude ne laisse rien à désirer au calcul de l'armature tendue.

La troisième partie, qui utilise le premier abaque, fournit les armatures de compression par réduction de surface de béton en section d'acier. On trouve ainsi l'armature minimum en l'absence de dalle semelle, en cas de profil obligé, et avec l'approximation d'une position fixe des armatures, proportionnelle à la hauteur du profil.

Cet abaque assurera des dimensions en tous cas suffisantes au calcul d'un avant-projet. Mais même adopté pour le projet d'exécution, il fournira des dimensions immédiatement utilisables, et cela avec un minimum de travail et de chances d'erreur. Toutes les explications nécessaires sont adjointes, et suffiront même à des mains inexpertes. La lithographie (J. Chappuis, Lausanne) est irréprochable.

A. P.

Lausanne. — Imprimerie E. Toso & Cie, (S. A.), Louve 8.